

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 25 mars 2021**

Date de convocation :
19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Sylvain Lambert, Christian Gatineau, Martine Merelle, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Buisson, Béatrice Gout, Xavier Henry, Nelly Basso, Stéphanie Caillard, Christian Bou, Pascal Romé, Yann Prince, Fabienne Maillebois.

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Absente excusée et représentée :

Absent excusé : Christophe De Sousa

Secrétaire de séance : Béatrice Gout

Monsieur le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération relative à une avance sur participation de la commune au SIE sur le budget 2021.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2021

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal qui est approuvé par l'ensemble des élus.

2. Département – Association avec la commune de Bullion pour une demande de subvention dans le cadre d'acquisition d'un fonds de bandes dessinées/mangas

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'associe à la commune de Bullion pour déposer un dossier de subvention auprès du Département en vue de l'acquisition d'un fonds de bandes dessinées et de mangas dans le cadre du dispositif d'aide à la lecture publique : mutualisation des ressources et animations,
- S'engage à réaliser l'acquisition d'un fonds de bandes dessinées et de mangas pour un montant de 1400.00€
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet
- Dit que la somme sera inscrite au budget primitif 2021.

3. Département – Association avec la commune de Saint Arnoult-en-Yvelines pour une demande de subvention dans le cadre d'acquisition d'un fonds fiction jeunesse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'associe à la commune de Saint Arnoult-en-Yvelines pour déposer un dossier de subvention auprès du Département en vue de l'acquisition d'un fonds fiction jeunesse dans le cadre du dispositif d'aide à la lecture publique : mutualisation des ressources et animations,
- S'engage à réaliser l'acquisition d'un fonds fiction jeunesse pour un montant de 1200.00€
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet
- Dit que la somme sera inscrite au budget primitif 2021.

4. Etat- Dotation Globale de Décentralisation - équipement matériel et mobilier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement du nouvel espace de 9.75m² comme suit
 - 5 bacs à bandes dessinées : devis de SAS MOBIDECOR pour un montant de 2 352.00€ HT
 - 1 table basse : devis de SAS MOBIDECOR pour un montant de 235.00€ HT
 - 3 fauteuils : devis de BCI pour un montant de 1 587.00€ HT
 - 1 double étagère : devis de DEMCO pour un montant de 536.00€ HT
- Arrête le montant total des dépenses pour 4 710.00€ HT, soit 5748.33€ TTC.
- Précise que la somme sera bien inscrite au budget de l'année 2021
- Sollicite une subvention de l'Etat pour un montant maximum de 1884.00€

5. Dispositif de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 12 voix pour et 1 abstention:

- de fixer comme suit les pièces à fournir par ses membres pour le remboursement de leurs frais et ceci afin de permettre à la commune d'exercer un contrôle, notamment vérifier que la somme de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôt dont l'élu bénéficie par ailleurs, ainsi que du remboursement de la commune, n'excède pas le montant de la prestation effectuée.

Les pièces à produire sont les suivantes :

- Copie du livret de famille / Copie carte d'invalidité / Certificat médical
- Bulletin de salaire / Relevé CESU / Facture de l'association
- Attestation délivrée par le prestataire ou intervenant précisant la date et les heures de la garde ou de l'assistance ainsi que son coût facturé
- Déclaration écrite sur l'honneur, datée et signée / Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition
- D'inscrire des crédits suffisants au budget communal au chapitre 65, article 6532.

6. Dénomination d'une voie publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Adopte la dénomination Chemin de l'église de Longvilliers
- Charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

7. SIE-Avance sur participation de la commune au SIE sur le budget 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte l'avance de 37 000.00 euros sur la participation de la commune au SIE sur le budget 2021,
- Précise que la somme de 37 000.00 euros sera déduite de la contribution allouée au SIE
- Dit que le crédit sera imputé au chapitre 65

8. Informations et questions diverses

- a. Urbanisme
- b. Installation du groupe de travail de coopération citoyenne
- c. Mutualisation pour le déneigement de la voirie
- d. Point sur la reconstruction atelier technique
- e. Quelques éléments sur l'orientation budgétaire 2021
- f. Chantiers jeunes-PNR

La séance est levée à 21h15

Le Maire, Sylvain LAMBERT

